

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 7 avril 2022

Conseillers en exercice :	33
présents :	24
pouvoirs :	6
non participé au vote	0
votants :	30
abstentions :	4
voix pour :	26
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 7 avril 2022 à 18 heures, en vertu de la convocation du 31 mars 2022, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Morgan BERGER, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Morgan BERGER – M. Julien HAUSER – Mme Carole SAUNIER – M. Michel BERGER – Mme Nadège SKOLLER – M. Yannick LAURENT – Mme Géraldine GORDIEN – M. Gilles PREVOT – Mme Brigitte ESTEVE-BELLEBEAU – M. Bernard HANUS – Mme Christiane PERRIOT – M. Florent-José RODRIGUES – Mme Sylvie GAUTIER – Mme Christine BAUDET – Mme Jeanne Melaine BONFILS (à partir du point n°6) – Mme Bernadette BOULAIN – M. Benoist RENAUD – Mme Céline LAURENT – M. Stéphane CORNET – Mme Carole PLEDTRAN – M. Jonathan MUÑOZ – Mme Danielle JOURZAC – M. Romuald CARRY – M. Jean-Hubert LELIEVRE – Mme Emilie RICHAUD (à partir du point n°6) – M. Richard FERCHAUD.

ETAIENT EXCUSES

M. Yoann BASSON (donne pouvoir à M. Yannick LAURENT) – M. Valentin ROUGIER (donne pouvoir à M. Gilles PREVOT) – M. Patrice BOISSON (donne pouvoir à M. Florent-José RODRIGUES) – M. Claude GUINET (donne pouvoir à M. Romuald CARRY) – Mme Florence PECHEVIS (donne pouvoir à M. Jean-Hubert LELIEVRE) – Mme Aurélie PINEAU (donne pouvoir à M. Benoist RENAUD).

ETAIENT ABSENTS

M. Damien BERTRAND – Mme Emilie RICHAUD (jusqu'au point n°5) – Mme Jeanne Melaine BONFILS (jusqu'au point n°5).

Mme Géraldine GORDIEN est nommée secrétaire de séance.

2022-48 - AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES 2021-BUDGET PRINCIPAL

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables M14 et M4, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, issus des comptes administratifs 2021 du budget principal.

Rappel des principes :

1 - L'arrêté des comptes 2021 permet de déterminer :

- le résultat 2021 de la section de fonctionnement.

Ce résultat est constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice (solde entre les recettes réelles et d'ordre et les dépenses réelles et d'ordre) augmenté de la quote-part du résultat 2020 de la section de fonctionnement reporté sur cette section (chapitre 002). Ce dernier est en excédent.

- le solde d'exécution 2021 de la section d'investissement qui fait apparaître un besoin de financement,
- les restes à réaliser en investissement qui seront reportés au budget primitif de l'exercice 2022.

2 - Le résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2021 doit en priorité couvrir le besoin en financement 2021 de la section d'investissement.

Le besoin en financement correspond à la somme :

- du solde d'exécution de la section d'investissement au titre de l'exercice 2021 (recettes – dépenses de l'exercice),
- du solde des restes à réaliser (recettes – dépenses reportées) et du résultat d'investissement 2020 reporté (compte 001) en dépenses).

L'exécution du budget principal 2021 fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement	2021
Dépenses mandatées	22 425 037,23
Recettes réalisées	24 334 363,54
Résultat de fonctionnement N	1 909 326,31
<i>Résultat N-1 (reporté)</i>	2 752 791,13
Excédent de fonctionnement cumulé (A)	4 662 117,44
Investissement	2021
Dépenses mandatées	8 379 341,54
Recettes réalisées	9 180 955,37
Solde d'investissement N	801 613,83
<i>Solde reporté N-1</i>	<i>-1 999 597,91</i>
Solde exécution investissement (B)	-1 197 984,08
Restes à réaliser (investissement)	
Dépenses	2 110 775,83
Recettes	1 985 556,99
Solde RAR (C)	-125 218,84
Solde net investissement (besoin de financement) (B+C)	-1 323 202,92
Résultat de clôture 2021	3 338 914,52 €

AR Prefecture

016-211601026-20220407-CM_2022_48-DE
Reçu le 12/04/2022
Publié le 12/04/2022

2022.48
nomenclature : 7.1.6

L'affectation des résultats proposée est la suivante :

Affectation du résultat	2021 vers 2022
Résultat de fonctionnement à affecter	4 662 117,44
Affectation en réserve (compte 1068)	1 323 202,92
Affectation en report de fonctionnement (compte 002)	3 338 914,52
Solde d'investissement reporté (Compte 001 D)	1 197 984,08

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 26 voix pour, 4 abstentions
(M. Munõz - Mme Jourzac - M. Carry - M. Guindet),

AFFECTE 1 323 202,92 € en réserves au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget primitif 2022.

REPREND le solde, soit **3 338 914,52 €**, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) dans le budget primitif 2022.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Maire,


Morgan BERGER